



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 44870

Texte de la question

M. Claude Bartolone interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des centres d'information et d'orientation (CIO) en Seine-Saint-Denis. Les CIO sont précieux car ils offrent aux jeunes un service de proximité, personnalisé et gratuit d'écoute et de conseil en orientation. En effet, ils mettent à la disposition des consultants la documentation la plus exhaustive et la plus à jour possible sur les métiers et les formations et proposent des entretiens avec des conseillers d'orientation psychologues (COP), pour accompagner la construction d'un projet professionnel. Une bonne connaissance du système de formation, du contenu et des débouchés professionnels des filières est un gage de réussite scolaire. La Seine-Saint-Denis compte aujourd'hui 17 CIO pour 183 établissements publics du secondaire et 120 000 collégiens et lycéens (soit environ 1 CIO pour 11 établissements et 1 COP pour 1200 élèves). Face à ce sous-effectif qui rend particulièrement difficile le suivi régulier des élèves, la seule réponse apportée par le gouvernement serait de ne conserver qu'un CIO par bassin en Seine-Saint-Denis, soit 4 unités. Pourtant, dans une réponse faite, en août 2008, sur l'orientation des jeunes séquano-dyonisiens, il lui était indiqué qu'« aucune fermeture de CIO en Seine-Saint-Denis n'est prévue ». Ce double discours renforce la légitime inquiétude de la communauté éducative quant à la baisse progressive des moyens d'un système d'orientation indispensable aux jeunes de ce département. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour améliorer significativement la qualité de ce service public de l'information et de l'orientation en Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

L'orientation est inscrite parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale. Mission des établissements scolaires, elle est assurée dans le cadre d'un programme d'activités spécifique à l'orientation inscrit dans le projet d'établissement en étroite collaboration avec les conseillers d'orientation-psychologues. Le parcours de découverte des métiers et des formations initié dans la circulaire de rentrée 2008 et spécifié dans la circulaire du 11 juillet 2008 met en exergue le rôle de l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre du volet orientation du projet d'établissement, le développement des partenariats pour contribuer à la meilleure connaissance des métiers et secteurs d'activités et la place des ressources au sein comme à l'extérieur de l'établissement scolaire. De plus, depuis l'adoption par les États membres de l'Union européenne d'une résolution sur l'orientation (mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, Bruxelles, 21 novembre 2008) et avec la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, l'orientation devient une capacité à acquérir dans le cadre de l'apprentissage de l'autonomie et de la capacité d'initiative. L'établissement devient donc le lieu central où se prépare l'orientation. Les professeurs principaux sont des acteurs essentiels dans la réussite de cette mission qui fait partie de leurs responsabilités. Ainsi, sous l'autorité du chef d'établissement, ils travaillent en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique (enseignants, professeurs documentalistes, CPE...). Ils associent les conseillers d'orientation-psychologues en tant que conseillers techniques auprès de l'équipe éducative dans la mise en oeuvre de la politique d'orientation de l'établissement. Dans ce cadre, le rôle du CIO, à la fois lieu d'accueil du public, lieu ressource en matière d'information sur les métiers et des formations et instances d'animation pour le soutien aux

établissements de formation en matière d'orientation, est stratégique. La place des conseillers d'orientation-psychologues y est essentielle et doit tenir compte de l'évolution des politiques d'éducation et d'insertion, notamment pour renforcer leurs compétences dans le domaine de l'ingénierie éducative et de l'emploi. En ce qui concerne plus spécifiquement la Seine-Saint-Denis, la situation des emplois de conseillers d'orientation-psychologues et des CIO doit être mise en perspective avec l'évolution des effectifs d'élèves au cours des dernières années. L'académie de Créteil bénéficie de 318 emplois d'orientation. Alors que cette académie connaît depuis plusieurs années une baisse de ses effectifs d'élèves (près de 14 800 élèves en moins, soit environ - 4,4 % de la rentrée 2005 à la rentrée 2008), les moyens d'orientation ont été maintenus. Le taux d'encadrement des élèves est dans cette académie plus favorable que la moyenne nationale. Les académies disposant de dotations globalisées, il appartient aux autorités académiques, compte tenu des impératifs pédagogiques, de répartir les moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires dans les différents départements. C'est aussi dans ce cadre qu'il convient de réfléchir à l'adaptation concertée du maillage territorial des services publics d'information et d'orientation pour répondre aux évolutions démographiques comme aux nouveaux besoins du public. De ce fait, la carte des CIO doit faire l'objet d'une réflexion permanente, en lien avec les élus concernés, afin d'assurer l'adéquation avec les besoins de la population et de garantir la qualité d'accueil et de service des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44870

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2709

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8094